



## COMMUNIQUE

### Augmentation de capital par incorporation de réserves de BANK OF AFRICA – BENIN

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 août 2024, les Actionnaires de la BANK OF AFRICA - BENIN (BOA-BENIN) ont décidé de doubler le capital social de la Banque, actuellement de VINGT MILLIARDS DEUX-CENT-QUATRE-VINGT- MILLIONS CINQ CENT VINGT-QUATRE MILLE (20 280 524 000) FCFA, pour le porter à QUARANTE MILLIARDS CINQ CENT SOIXANTE ET UN MILLIONS QUARANTE-HUIT MILLE (40 561 048 000) FCFA, par incorporation audit capital d'une somme de VINGT MILLIARDS DEUX-CENT-QUATRE-VINGTS MILLIONS CINQ CENT VINGT-QUATRE MILLE (20 280 524 000) FCFA par la conversion du poste « Primes liées au capital » et du poste « Report à nouveau » et en partie prélevée sur le poste « Réserves facultatives » de la Banque, par la création de VINGT MILLIONS DEUX-CENT-QUATRE-VINGT MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE (20 280 524) actions nouvelles d'une valeur nominale de MILLE (1 000) FCFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires et seront assimilées aux actions anciennes.

La date de jouissance de ces actions nouvelles est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les titres formant rompus seront rachetés en espèces par le Compte de Liquidité de BOA- BENIN. Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM avant le détachement du droit d'attribution soit le 02 septembre 2024. Au regard de la quantité de titres détenus à la date de fermeture du registre, les actionnaires recevront (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.

Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de réserves sont ci-après décrites :

- |                     |   |                              |
|---------------------|---|------------------------------|
| ✓ Emetteur          | : | BANK OF AFRICA - BENIN       |
| ✓ Particularité     | : | Création d'actions nouvelles |
| ✓ Mode de placement | : | Attribution gratuite         |

- ✓ Capital actuel : 20 280 524 000 FCFA
- ✓ Montant de l'émission : 20 280 524 000 FCFA
- ✓ Valeur nominale des actions : 1 000 FCFA
- ✓ Nombre d'actions anciennes : 20 280 524
- ✓ Nombre d'actions nouvelles : 20 280 524
- ✓ Nombre d'actions post-augmentation de capital : 40 561 048
- ✓ Parité de distribution : 1 action nouvelle pour 1 action ancienne;  
les rompus seront rachetés par le Compte de Liquidité BOA-BENIN à la valeur théorique du droit d'attribution calculée sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM à la date précédant la cotation ex-droit
- ✓ Droits d'attribution : négociables à la BRVM.
- ✓ Période de négociation des droits d'attribution : du 5 au 18 septembre 2024
- ✓ Date de jouissance : 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- ✓ Date de fermeture du registre des actionnaires : 5 septembre 2024
- ✓ Personnes concernées : tout actionnaire détenteur des titres à la date de fermeture du registre le 5 septembre 2024.

La BOA-BENIN remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Cotonou, le 21 août 2024

Le Directeur Général



M. Abdel Mumin ZAMPALEGRE